

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'HERBERGEMENT

Charte de la pension Félines pour l'hôte

ADMISSION

- Les arrivées et les départs ont lieu uniquement sur RDV selon les horaires suivants :
 - o Du lundi au samedi : De 9h à 16h et de 17h à 19h
 - o Les autres jours comme les dimanches et jours fériés, sur demande

En cas de non-respect des horaires, j'appliquerai une pénalité de retard sous forme de forfait supplémentaire en cas de garde prolongée de votre animal.

- Les journées d'arrivée et de départ sont comptées comme des journées entières du séjour.
- Le carnet de santé et la carte d'identification seront à remettre à *Félines pour l'hôte* lors de l'arrivée de l'animal dans l'établissement.
- Le propriétaire de l'animal devra fournir toute l'alimentation (sèche et humide) nécessaire à la durée du séjour. En cas de prolongement du séjour, non-programmé lors de la signature du contrat, l'achat d'alimentation et le forfait accueil supplémentaire feront l'objet d'une refacturation.
- Les affaires personnelles de l'animal sont acceptées, même encouragées pour qu'il garde votre odeur dans un environnement qui lui est étranger. Ne pas hésiter à apporter jouets, panier ou doudous dans un nombre raisonnable, cependant *Félines pour l'hôte* ne sera pas tenu responsable de sa détérioration par votre animal. Merci de marquer également votre nom ou celui de l'animal de manière indélébile sur tout objet l'accompagnant.
- *Félines pour l'hôte* se réserve le droit de refuser un animal en fonction de ses capacités d'accueil.

VIE COLLECTIVE

- *Félines pour l'hôte* propose un accueil individuel et/ou collectif. Chaque pensionnaire a sa chambre individuelle ou une chambre familiale s'il y a plusieurs membres d'une même famille. Il est donné au propriétaire de proposer aux chats de se mêler aux autres chats sur des temps donnés et uniquement sous ma surveillance. Ces temps de jeux et de découverte collectifs ont lieu selon votre accord et SURTOUT selon le comportement du chat avec ses congénères.
- *Félines pour l'hôte* s'octroie le droit de couper tout contact avec les autres pensionnaires en cas de comportement à risque.

RESPONSABILITES / SANTE

- Pour tout traitement médical, il est demandé d'apporter l'ordonnance du vétérinaire traitant ainsi que les médicaments dans leur emballage d'origine et en quantité suffisante pour la durée du séjour.
- Si, pendant le séjour de l'animal, *Félines pour l'hôte* constate que l'état de santé de l'animal se dégrade, il en informera sans délai le client. En cas d'urgence ou si l'état de l'animal suscite un besoin de consultation, *Félines pour l'hôte* se rendra chez le vétérinaire le plus proche, soit celui de Rosporden (Clinique vétérinaire, 44 rue Roger Salengro à Rosporden – tel : 02.98.59.20.44).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'HERBERGEMENT

ABANDON

- Tout animal non repris 5 jours après la date de fin de séjour prévue sera considéré comme abandonné et confié à un refuge.

TARIFS

- Les tarifs sont ceux indiqués sur la grille tarifaire pour les chats.
- Les tarifs pour les petits animaux de compagnie ou NACS sont indiqués sur la grille tarifaire jointe.
- Les journées d'arrivée et de départ sont dues.
- Il est demandé un acompte de 30% lors de la réservation. Le solde sera à régler à l'arrivée de l'animal.
- En cas d'annulation de votre part moins de 15 jours avant la date prévue de l'hébergement, l'acompte ne sera pas restitué.

INSTRUCTIONS PARTICULIERES

- Vous vous engagez à me signaler tout problème de santé ou de comportement dès la réservation.
- Sans instruction particulière, l'animal ne sera remis en fin de séjour qu'au client lui-même.

RGPD – CONFIDENTIALITE DE VOS DONNEES

- *Félins pour l'hôte* s'engage à ne pas transmettre les coordonnées de ses clients à un tiers. Ces données seront conservées par l'entreprise uniquement dans un but de gestion des contrats et pourront être communiqués à la Direction Départementale de la Protection de la Population sur sa demande. Ces données sont recueillies informatiquement et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions de la loi n°78 - 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés par courrier adressé à « Félins pour l'hôte » ou par mail à felinspourlhote29@outlook.fr.

DIFFUSION IMAGES

- J'accepte la diffusion de photos ou vidéos de mon animal sur les réseaux sociaux et le site internet de la pension.
- Je refuse la diffusion de photos ou vidéos de mon animal sur les réseaux sociaux et le site internet de la pension.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'HERBERGEMENT

MEDIATION

- Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux articles L 611-1 à L 611-3 et R 612-1 à R 616-2 du code de la consommation tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel, dès lors que le litige lié à la consommation n'a pu être réglé amiablement et directement avec le professionnel.

A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation de la consommation désignée par le professionnel est : l'Association AMBO qui peut être saisie :

- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : AMBO Maison des associations Jean Le Coutaller
5 place Louis Bonneaud – 56100 LORIENT
- Soit par voie électronique en remplissant le formulaire dédié sur le site AMBO :
<https://www.mediation-consommation.ambo.bzh/formulaire-mediation-consommation/>

Fait à _____ le _____

Conditions générales lues et approuvées, Signature